

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-247/SG/IAM portant admission au bénéfice de la retraite d'un adjudant de la garde territoriale.

n° 74-247/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

8 février 1974

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro

25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'adjudant Ibrahim Gona. mle 1166. en service au peloton d'Ali-Sabieh, né vers 1924, est rayé du contrôle des effectifs du personnel de la Garde territoriale pour raison de limite d'âge pour compter du 1° janvier 1974. Il recevra le certificat de libération.

Art. 2.— L'intéressé ayant accompli vingt-trois années de services effectifs est admis à faire valoir ses droits à pension.